Cave
FRC
6712

LETTRE
ÉCRITE
AU ROI,

PAR les Officiers Municipaux, le Corps Politique & Notables de Pau.

SIRE,

Les Officiers municipaux, le Corps Politique & Notables habitans de Pau, implorent les bontés de Votre Majesté, pour une ville qui en a plus d'une fois ressenti les effets. Maintenant allarmée par la perspective d'une ruine prochaine, elle met à vos pieds des titres respectables pour en obtenir la conservation ; mais peut-elle en avoir d'aussi précieux, d'aussi chers que vos bienfaits mêmes ?

C'étoit à Pau, qu'avant l'avénement de notre bon Henri à la Couronne de France, les derniers Souverains du Bearn avoient fixé leur résidence, leur Cour & leur consistoire ; c'étoit dans cette Ville qu'ils avoient établi les siéges du Sénéchal, du Conseil

Souverain & de la Chambre des Comptes ; c'étoit de cette Ville qu'ils gouvernoient leur Royaume de Navarre, & les pays & domaine de leur Maiſon.

L'érection du Conſeil Souverain en Parlement, l'augmentation de ſon reſſort, la réunion de la Chambre des Comptes de Nerac, l'établiſſement d'un Collége Royal, lui procurerent de nouveaux accroiſſemens ; comblée de faveurs du Roi Louis XIII, elle crut, dans les tranſports de ſa reconnoiſſance, que le cœur du Grand Henri reſpiroit encore, & veilloit à ſa proſpérité.

Avec quel enchantement les Français n'ont-ils pas vu ce ſentiment ſe reproduire & ſe répandre dans tous vos États dès les premiers jours de votre règne ? La triſte empreinte du ſervage effacé dans tous les domaines de la Couronne ; la Nation acquittée d'une dette envers ſon Roi ; la Magiſtrature rétablie ; l'honneur des armes Françaiſes vengé dans les deux hémiſphères ; l'humanité conſolée par de ſages Lois ; tous les actes d'une autorité vraiment paternelle, ont prouvé combien le bonheur de vos peuples vous étoit cher, combien leur amour pour votre perſonne ſacrée étoit éclairé.

Au milieu des ſoins importans que Vo-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

tre Majeſté conſacre au Gouvernement d'un grand Empire, elle n'a pas dédaigné de s'occuper de la ville de Pau, de ſes progrès, de ſes embelliſſemens, elle en a augmenté le territoire & la décoration, par des conceſſions faites à des particuliers dans les anciennes dépendances du Château : nous avons vu une Faculté de Théologie érigée dans notre Univerſité, & le culte public, ne devra qu'à votre bienfaiſance l'achevement d'un temple dont notre pauvreté ſembloit néceſſiter à jamais l'abandon.

Tous ces biens, SIRE, ſeroient perdus pour nous, ſi votre Ordonnance ſur l'adminiſtration de la Juſtice & votre édit portant réduction d'offices dans le Parlement devoient avoir leur exécution. Une Ville qui n'a les avantages ni du commerce ni des manufactures, doit toute ſon exiſtence au Parlement ; toutes diminutions dans la juridiction de ce Tribunal, ou dans le nombre de ſes Officiers ſeront néceſſairement pour elle l'époque d'un dépériſſement.

Les familles ne s'y ſont multipliées & n'y ont bâti des maiſons à grands frais, que ſous les auſpices d'un régime favoriſé par les Lois, & notamment par votre édit du mois d'Octobre 1775. Si des Magiſtrats, dont les fortunes répandent

l'aiſance dans les diverſes claſſes des ouvriers, venoient à l'abandonner, cet échec infaillible laiſſeroit un grand nombre d'artiſans ſans travail & ſans pain.

Ce n'eſt pas à nous, SIRE, qu'il appartient de vous préſenter le tableau des priviléges du pays, de ſes Lois conſtitutionnelles, des puiſſans motifs qui en ſollicitent la conſervation ; d'autres corps, d'autres Officiers rempliront ce devoir honorable, & la juſte confiance qui inſpire leurs réclamations ſera un nouvel hommage rendu aux vertus de leur Souverain ; mais dans les éclairciſſemens que l'intérêt de la Ville ne nous a pas permis de négliger, nous avons acquis la triſte certitude que la création d'un Grand-Bailliage, loin de remédier aux maux que nous craignons, nous ôteroit juſqu'à l'eſpérance d'en voir un jour diminuer les progrès.

S'il étoit poſſible que la formation de ce nouveau Tribunal vînt à s'accomplir dans une longue ſuite d'années, l'attribution accordée aux Sénéchauſſées érigées en préſidiaux, l'empêcheroit toujours de prendre quelque conſiſtance ; chaque année ſes occupations fortuites & caſuelles ſeroient ſuivies d'un long déſœuvrement, tandis que le Parlement, dépouillé de la plus grande partie de ſes fonctions, ſeroit réduit à n'être plus

que le ſimulacre d'une Cour Souveraine.

La Ville, abandonnée par ſes juſticiables, ne conſerveroit pas long-temps tous les Miniſtres de la Juſtice ; une prompte révolution feroit tour-à-tour diſparoître tous ceux des citoyens qui pourroient trouver leur ſubſiſtance en d'autres lieux ; elle ne ſeroit bientôt plus habitée que par des artiſans oiſifs & condamnés à la misère, & par quelques bourgeois que l'impérieuſe néceſſité empêcheroit d'aller chercher un plus heureux ſéjour.

Une vaine terreur n'exagère pas à nos eſprits des malheurs dont la ſeule idée eſt déſolante, SIRE ; Votre Majeſté peut juger par l'état actuel de la ville, s'il lui eſt permis d'avoir des doutes ſur ſa deſtruction.

Un mois ne s'eſt pas écoulé depuis que le cours de la Juſtice eſt interrompu ; les Magiſtrats du Parlement, les Avocats, les Procureurs, les Greffiers, tous les Suppôts du Palais attendent dans la ville de nouveaux ordres de Votre Majeſté ; & déjà cependant une partie de la ville eſt auſſi ſolitaire que les avenues du Temple de la Juſtice : l'affluence des étrangers ne vient plus la vivifier ; les auberges ſont abandonnées ; les boutiques des Marchands ſont déſertes ; les ouvriers attendent triſtement

ſur la porte de leurs atteliers qu'on vienne leur commander des ouvrages de leur art, afin de gagner, par le travail de la nuit, la ſubſiſtance du lendemain.

Il eſt des citoyens dont toute la fortune conſiſte dans la propriété de quelques maiſons ; quelques-uns de leurs locataires ſont ſur le point de les abandonner ; d'autres réduits à l'inaction, ne pourront pas acquitter leurs loyers ; les propriétaires ſeront ſans reſſources pour faire ſubſiſter leurs familles, & leurs créanciers éprouveront à leur tour la même détreſſe. C'eſt ainſi que dans la chaîne des rapports qui uniſſent les citoyens entre eux, l'infortune des particuliers doit produire une calamité publique.

Les fermiers des octrois éprouvent une diminution ſenſible dans la perception, & demandent déjà une diminution proportionnelle dans le prix de leurs baux : le mal s'aggrave chaque jour, & s'il ne recevoit pas un prompt remède, la recette ſuffiroit à peine pour acquitter les droits abonnés de Votre Majeſté : quels ſeroient alors nos moyens pour ſubvenir aux charges locales, dont le fardeau étoit même au-deſſus de nos forces ? Des cotiſations modérées ont toujours éprouvé de grandes difficultés : comment une cotiſation énorme pour-

roit-elle s'effectuer dans ce temps où le nombre des insolvables se multiplie à l'infini ?

Ce funeste embarras se fait également sentir dans la répartition des charges royales; plus la misère augmente dans les dernières classes du peuple, plus la contribution devient pénible dans le cercle étroit des citoyens aisés: ceux-ci devoient supporter à la fois leurs propres dettes & celles des familles indigentes; cependant les uns n'ont pour subsister que l'infructueuse propriété de leurs maisons; les autres avoient toutes leurs ressources dans des offices & des emplois dont l'exercice est suspendu; ainsi leur fardeau s'appesantit à mesure que leurs forces se consument, & leur patrie n'offre plus que l'image de la désolation.

Le moment qui en feroit un désert, ou le cimetière d'une multitude de pauvres, n'est pas éloigné; la ville resserrée dans une étroite enceinte, seroit entourée de bâtimens inhabités, les potagers cultivés dans son voisinage pour la subsistance de ses habitans, ne seroient bientôt que des landes arides, & les ronces ne tarderoient pas à couvrir les belles routes qui en décorent toutes les issues; mais que deviendroient tant de pères de famille qui ont espéré de vivre & de mourir dans le lieu de leur naissance ! Que deviendroient leurs nombreux enfans ! Quel-

ques-uns soutenus par la vigueur de l'âge, porteroient chez une nation voisine leur industrie & leur désespoir : mais combien n'en est-il pas qui, privés de cette triste ressource, seroient condamnés à mourir de faim au milieu des ruines de la ville natale !

SIRE, lorsque cette douloureuse perspective s'offre à nos esprits, les représentans de la Communauté se croiroient coupables d'une barbare insensibilité, s'ils s'occupoient de leur propre situation ; mais ils croiroient manquer à la respectueuse confiance dont votre justice leur fait un devoir, s'ils cessoient d'inspirer à leurs concitoyens l'espérance d'un plus heureux sort. Oui, nous osons nous leur promettre au nom de l'équité suprême, au nom de la Souveraine bienfaisance, que Votre Majesté ne cessera pas de s'occuper de leur bonheur ; qu'il voudra que la prospérité règne autour du berceau d'un des meilleurs Rois du monde. Le Parlement rétabli dans toutes ses fonctions & dans tout son éclat, continuera de donner à vos fidelles sujets l'exemple & l'amour d'une inviolable fidélité pour son Roi. Puisse bientôt briller cet heureux jour ! Puissent nos Temples s'ouvrir pour retentir des vœux que nous ne cesserons d'offrir pour la prospérité de votre règne, & pour la conservation de votre personne sacrée !

Pau le 31 Mai 1788.